Rapport sur l'activité de la Commission cantonale pour la conservation des monuments naturels et préhistoriques durant l'année 1908

Autor(en): **Girard, R. de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg**

Band (Jahr): **16 (1907-1908)**

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-307351

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

de quel secours peut être un levé topographique dans l'interprétation des « laisses » d'un glacier en retrait moraines, lacs, blocs, etc. et le parti qu'on en peut tirer soit pour donner leur signification à des repères datés, soit pour combler les lacunes de ce témoignage humain.

RAPPORT

SUR

l'activité de la Commission cantonale pour la conservation des monuments naturels et préhistoriques

durant l'année 1908

par le prof. Dr R. de GIRARD,

Président de la Commission.

Blocs erratiques.

Nous avons obtenu la cession au Musée cantonal d'histoire naturelle du bloc erratique appelé « La Pierre du Mariage » (poudingue de Valorcine), situé sur la grève du lac, entre Estavayer et Font. Comme il a été fait pour les blocs précédemment acquis, celui-ci fut borné et inscrit au cadastre sous le nom de son nouveau propriétaire. Par cette mesure, se trouve assurée la conservation de l'un des plus interressants et des plus « monumentaux » parmi nos blocs fribourgeois. Durant l'année prochaine, nous tâcherons d'acquérir de même une dizaine de blocs encore qui sont particulièrement dignes d'intérêt.

Nous avons répandu dans le public les listes de souscription, à nous remises par la Commission centrale suisse, en faveur de l'achat de la « Pierre des

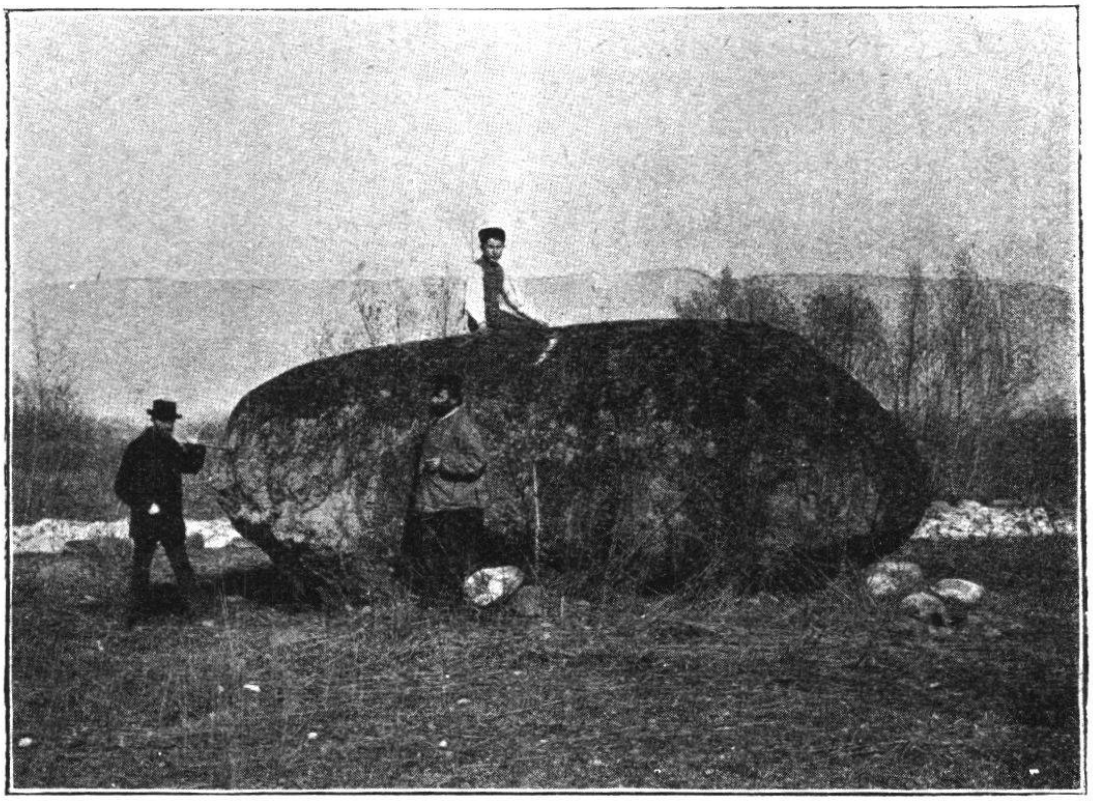

La Pierre du «Mariage ».

Marmettes ». Le Canton de Fribourg a fourni à cette œuvre une contribution de 230 francs qui le place au 8me rang parmi les 15 Etats confédérés qui y ont participé.

Chemin de fer du Moléson.

On sait que la plus connue des cîmes fribourgeoises a été, à son tour, menacée d'une voie ferrée. Notre commission — qui a été la première en Suisse à intervenir pour sauver le Cervin et qui seule a résisté jusqu'au bout — ne pouvait rester indifférente à une question analogue se posant dans le territoire même dont elle a la garde.

Mais, demeurant conséquente avec elle même et avec les principes qui l'ont guidée dans l'affaire du Cervin, la Commission fribourgeoise a estimé que le problème ici était différent : Le Cervin est, de l'aveu unanime, la plus belle des cîmes suisses ; le Moléson est loin d'occuper une place analogue parmi les montagnes fribourgeoises. La célébrité du Cervin et sa valeur comme monument naturel tiennent à la difficulté de son ascension ; le « Righi fribourgeois » est un belvédère comparable au Gornergrat : son panorama en fait toute la valeur. Or celui-ci conserve sa vertu éducative quel que soit le mode d'accès à la cîme.

Cela étant, il n'y a pas de raison pour s'opposer en principe à l'idée d'un chemin de fer au Moléson. Notre tâche se réduit à faire que le tracé adopté compromette le moins possible la beauté, c'est-à-dire le caractère naturel, de la région qu'il parcourt.

Ne voulant procéder qu'en pleine connaissance de cause nous avons demandé à M. le Directeur des Travaux publics du Canton de Fribourg la communication des plans officiels. Notre requête a trouvé le plus aimable accueil et l'ingénieur, chef du Département cantonal des chemins de fer, nous a fait, le 28 juillet, un exposé complet de la question.

Trois demandes de concession étaient en présence, chacune préconisait un tracé différent. Deux de ces tracés se dissimulent de leur mieux dans les vallées, les bois et la combe terminale de Bonne-Fontaine. Le troisième, au contraire, s'étale à ciel ouvert, presque constamment au-dessus de la limite des forêts, non seulement aux flancs du Moléson, mais sur toute la longueur de la chaîne de Lyss. Il serait aussi apparent, et par conséquent aussi nuisible que possible au paysage.

Notre devoir était de protester contre sa réalisation, ce que nous fîmes dans une lettre adressée à chacun des membres des Commissions fédérales chargées de l'étude de ce chemin de fer. Admis à accompagner ces messieurs dans leur vision locale, notre président put leur démontrer sur place le bien fondé de nos assertions et nous croyons savoir que notre point de vue a trouvé de l'écho auprès des Commissions.

Déjà, sur notre demande, les concessionnaires éventuels ont décidé d'arrêter la ligne en aval du sommet, de masquer la gare terminus dans la combe de Bonne-Fontaine et de renoncer à toute construction quelconque sur l'arête culminante.

La défense du Moléson nous ayant beaucoup absorbé cette année, nous sommes obligés de renvoyer à 1909 les démarches importantes que nous projetons en vue de la *protection de la flore*, de l'établissement de *réserves forestières* et de la conservation de nos *stations lacustres*.